

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Dans les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil Communautaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Communauté de Communes tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

1 – LE CONTEXTE MACRO – ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

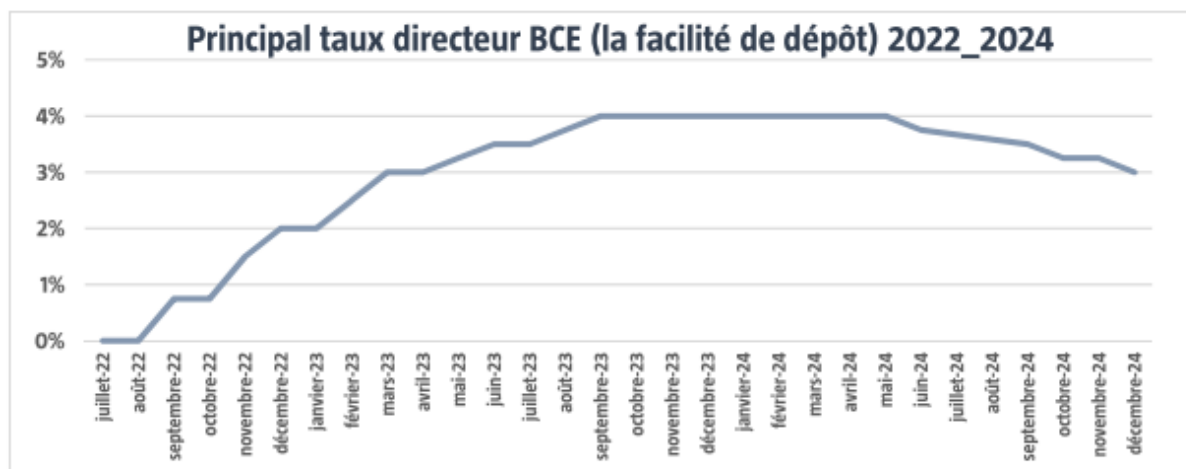
1-1 Les perspectives économiques internationales

Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cette progression est portée par la forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine, et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7% projeté en 2024 pour la zone euro).

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, avec des projections pour la zone euro de 2,4% en 2024 et 2,1% en 2025. (source Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2024)

Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,4% en août 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,1% chez les jeunes de moins de 25 ans (source Eurostat octobre 2024).

Pour le contexte financier, après une série de hausses successives depuis juillet 2022, la Banque centrale européenne (BCE) a entamé une baisse de ses taux directeurs en juin 2024. Le principal taux directeur, le taux de la facilité de dépôt, est passé de 3,75 % en juin 2024 à 3 % en décembre 2024.



Source : BCE

Le Fonds monétaire international (FMI) anticipe une stabilité de la croissance économique mondiale, bien qu'elle demeure, selon ses analyses, insuffisante pour répondre aux défis à court et moyen terme. L'institution prévoit un taux de croissance du PIB mondial autour de 3 % pour 2024 et 2025. Cette stabilité globale masque cependant des dynamiques contrastées, avec des changements sectoriels et régionaux significatifs. Le FMI souligne également une forte incertitude liée aux tensions géopolitiques et à la volatilité des marchés financiers, qui influencent la stabilité économique. Parallèlement, l'inflation mondiale continue de diminuer, passant de 9,4 % au troisième trimestre 2022 à une prévision de 3,5 % d'ici fin 2025. Ce ralentissement s'accompagne d'un allègement progressif des taux d'intérêt, amorcé aux États-Unis et en zone euro. La perspective de taux d'intérêt plus bas dans la zone euro pourrait soutenir le marché immobilier et dynamiser les droits de mutation.

Ces perspectives n'intègrent pas encore les effets intérieurs et extérieurs de la politique économique annoncée par le Président des États-Unis nouvellement élu, et sont évidemment soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable.

1-2 La situation économique en zone euro et en France

- La zone Euro :

Dans l'ensemble, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume devrait s'établir à 0,8 % en 2024, avant d'atteindre 1,3% en 2025 et 1,5% en 2026.

Par rapport aux projections de juin, les perspectives de croissance du PIB ont été légèrement révisées à la baisse pour chaque année de l'horizon de projection en raison de la faible demande intérieure.

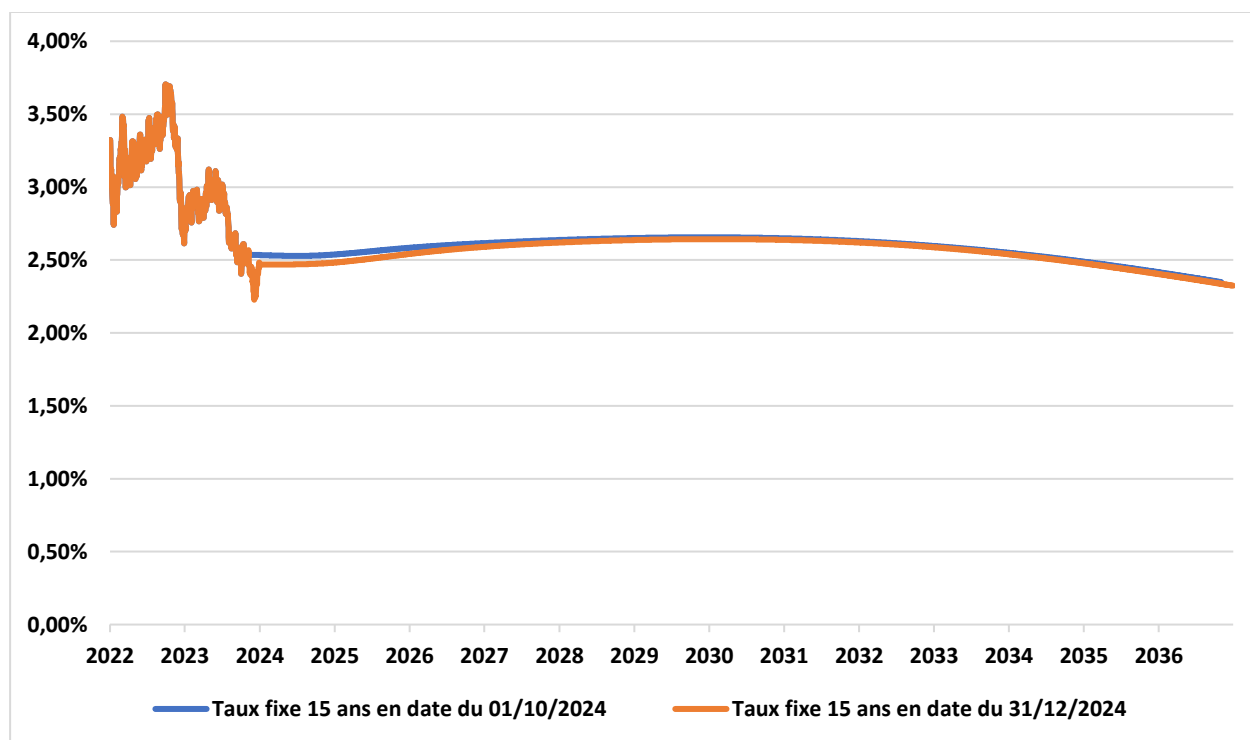
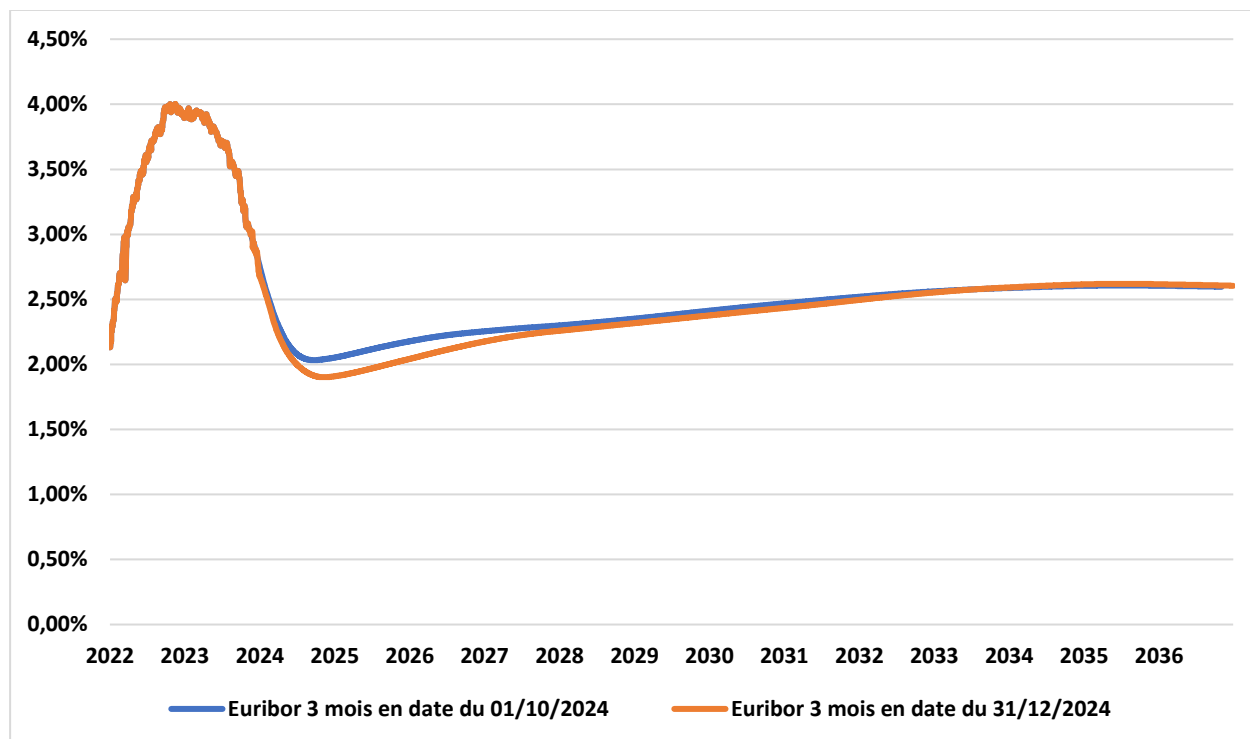
Concernant l'inflation, elle pourrait réaugmenter à court terme à cause la hausse des salaires mais elle devrait revenir ensuite autours de 2%. L'institut de Francfort table sur un taux d'inflation de 2,5% en 2024, 2,2% en 2025 et 1,9% en 2026.

La croissance économique restera probablement atone à court terme mais devrait de plus en plus être soutenue par la hausse des revenus des ménages, la bonne tenue du marché du travail, le renforcement de la confiance et le redressement de la demande extérieure, tandis que les contraintes liées aux conditions de financement s'estomperont.

Révision à la baisse des anticipations de marché : à partir de 2022, la hausse des taux constatée découle principalement d'un changement de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne qui s'avère plus restrictive dans un objectif de réduction du niveau de l'inflation.

Les ajustements de la BCE ont influencé les taux courts et longs, entraînant une augmentation des taux d'intérêt dans la zone euro.

Cependant, on peut s'attendre à une détente des taux sur les prochains mois à la suite de la baisse de l'inflation dans la zone euro.



- Le contexte national

- Déficit public :

Le déficit public de la France atteindra 6,1% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, selon le PLF de fin de gestion présenté mercredi 6 novembre en Conseil des ministres. Un important dérapage par rapport au déficit de 4,4% qui était prévu dans le PLF initial pour 2024, alors que le déficit de la France a atteint 5,5% du PIB en 2023.

Pour combler le déficit public, le gouvernement a présenté un budget 2025 dans lequel il prévoit un effort budgétaire de 60Mds€. L'exécutif veut réaliser 40Mds€ d'économies en réduisant des dépenses et trouver 20Mds€ en augmentant ses recettes.

Cette situation budgétaire très dégradée a des conséquences sur la capacité d'endettement de la France. Après Fitch, Moody's met la note de la France sous perspective négative.

Cependant, la dette française continue de séduire les investisseurs, mais ses taux d'intérêt désormais ont monté (OAT 10 ans à 3,16% le 13/11) et atteignent celui de pays comme le Portugal ou l'Espagne, réputés plus risqués.

La charge de la dette est aujourd'hui le deuxième poste budgétaire derrière l'éducation avec plus de 50Mds€ et elle pourrait devenir le premier d'ici à 2027.

Le gouvernement entend ramener le déficit public de 6,1% du PIB en 2024 à 5% en 2025 pour revenir dans les clous européens en 2029, avec 2,8 %.

Il prévoit que la croissance atteindrait 1,1 % en 2025 comme cette année, car elle serait pénalisée par les mesures de redressement budgétaire.

Il prévoit aussi que la dette publique continuerait de gonfler pour frôler les 115% du PIB, presque le double du maximum fixé à 60 % par Bruxelles

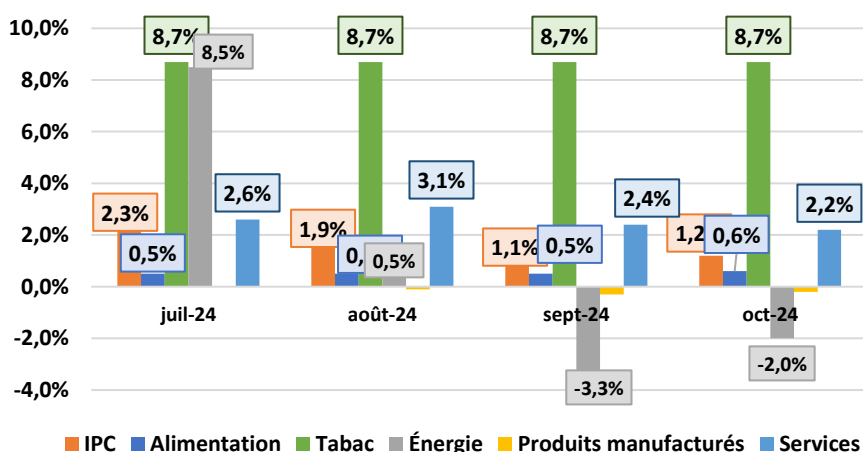
- Inflation :

Les prix à la consommation ont augmenté de 1,2% en France en octobre sur un an, contre 1,1% en septembre. Ce net ralentissement par rapport à l'été (2,3% en juillet) s'explique par le recul du cours du pétrole et des prix des services.

Les prix de l'énergie chutent de 2 % sur un an, dans le sillage du recul des prix du pétrole. Le cours du baril de Brent est même passé temporairement sous la barre des 70\$, tiré vers le bas par la faiblesse de la demande chinoise et le relèvement de la production aux Etats-Unis.

De leur côté, les prix des services se modèrent également, avec une hausse de 2,2% en glissement annuel, contre 2,4% en septembre. Cette évolution s'explique par une progression des salaires plus modérée que prévu au cours du premier semestre

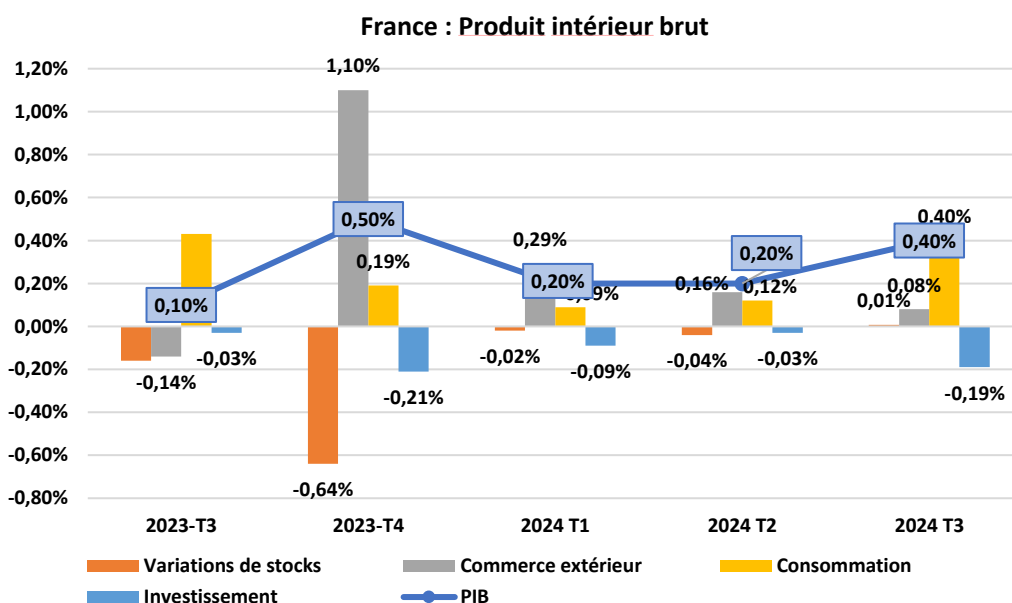
France : évolution des postes contributeurs à l'inflation



○ Croissance :

Le PIB en volume a augmenté de manière modérée au troisième trimestre : il a progressé de 0,4%, après +0,2% au deuxième trimestre, stimulé notamment par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. La demande intérieure finale (hors stocks) a retrouvé un certain dynamisme grâce au rebond de la consommation des ménages (+0,5% après une stagnation à +0,0%). À l'inverse, la formation brute de capital fixe a poursuivi son recul (-0,8% après -0,1%).

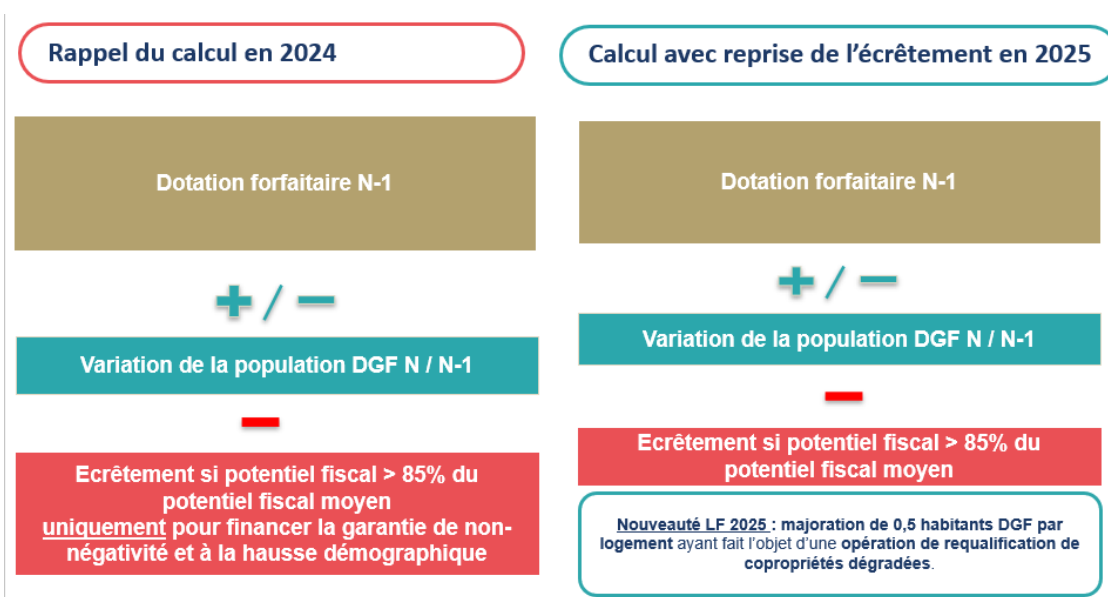
Au total, la demande intérieure (hors stocks) a contribué positivement à la croissance du PIB ce trimestre avec +0,2%, après +0,1% au deuxième trimestre 2024.



1-3 Les perspectives en matière de finances publiques

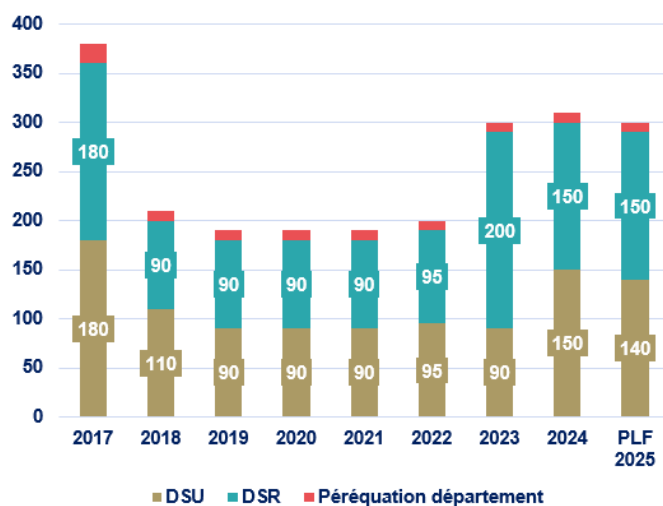
1-3-1 Dotations - participations :

- Dotation forfaitaire des communes : reprise de l'écèlement



- Dotations de péréquation : une quasi-stabilisation des enveloppes

Abondements de la péréquation verticale (en M€)



Recommandations pour les communes

- ✓ **DF** : stabilité en 2025 si population inchangée sauf pour les communes écrêtées
- ✓ **DSU** : progression légèrement inférieure à 2024
- ✓ **DSR** : progression similaire à 2024
- ✓ **DNP** : stabilité ou application tunnel d'évolution de -10%/an

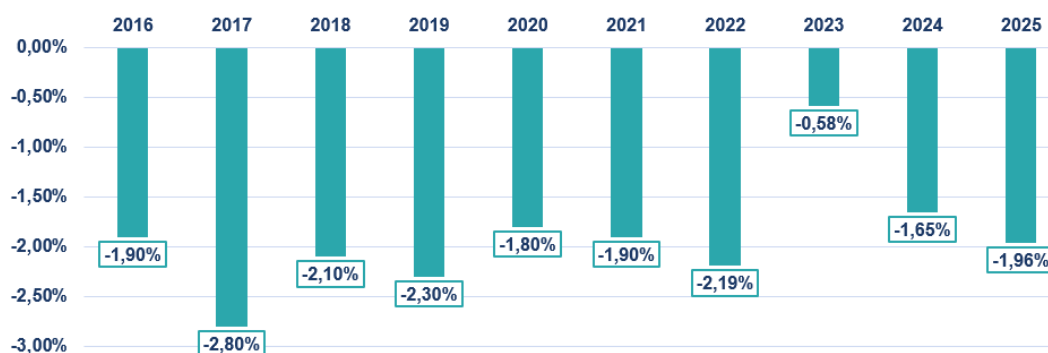
- Dotation d'intercommunalité stable

Rappel des garanties d'évolution de la DI depuis 2024

	DI/hab. minimum	DI/hab. maximum
Garantie d'évolution de droit commun	95% de la DI/hab. n-1	120% de la DI/hab. n-1
Garanties spécifiques pour les EPCI les plus intégrés (CIF>0,35 pour les M, CA et CU et CIF>0,5 pour les CC)	100% de la DI/hab. n-1	120% de la DI/hab. n-1

- Une compensation de la part salaire toujours minorée

Évolution de l'écrêtement de la CPS



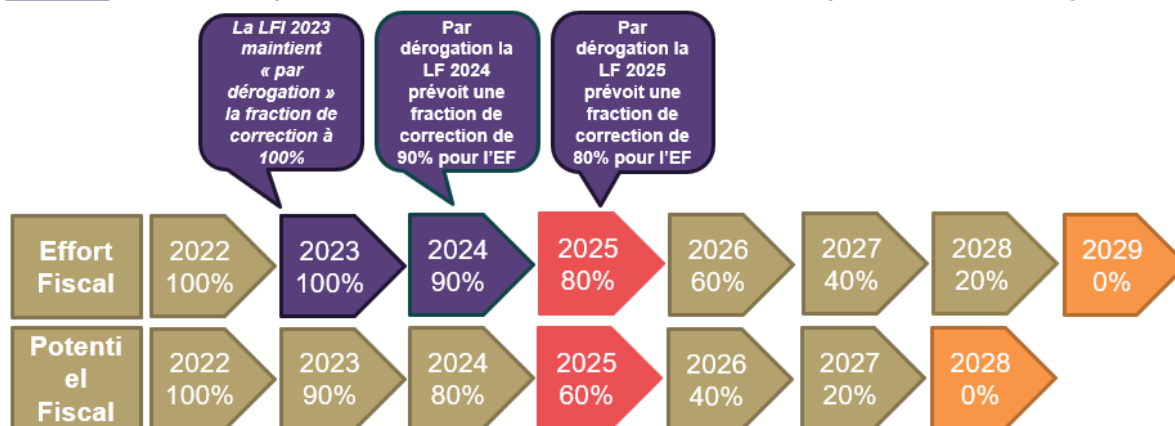
Recommandations :

Ecrêtement CPS : a minima -2% par rapport au montant de 2024

- Poursuite de la réforme des indicateurs avec un lissage de 60% en 2025

Mise en place d'une fraction de correction de 2022 à 2029

Objectif : limiter l'impact de la réforme en lissant sa mise en place dans le temps



- Ecrêtement important des variables d'ajustements de l'enveloppe normée

Historique des variables d'ajustement de l'enveloppe normée par type de collectivité

	2024	PLF 2025
Bloc Communal	FDPTP DCRTP	FDPTP DCRTP
Départements	DCRTP	DCRTP
Régions	Aucun écrêtement	DCRTP

Recommandations pour 2025

Bloc Communal : Ecrêtement de la DCRTP :

Il devrait être 14,5 fois supérieur à celui de 2024

Et **baisse du FDPTP** (Baisse 4,4 fois supérieure en 2025 par rapport à 2024).

Départements : **Stabilisation** de votre **Dotation carrée** et **écrêtement 2 fois supérieur** à celui de 2024 pour la DCRTP

Régions : **Montant identique à 2024** pour la **Dotation Carrée** et **écrêtement 7,5 fois supérieur à 2022** pour la DCRTP

1-3-2 Fiscalité

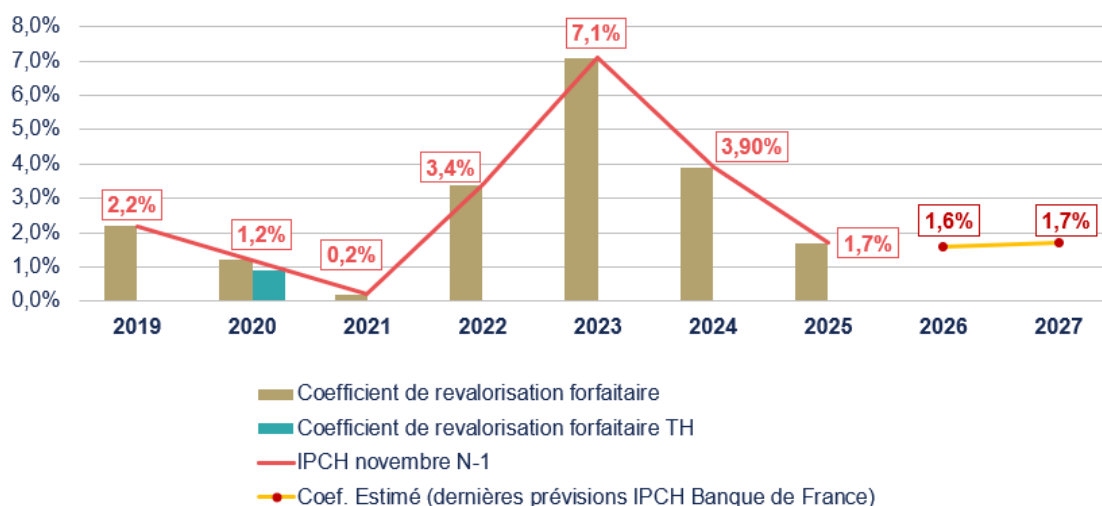
- Suppression de la part dynamique de progression de la TVA pour la compensation de la CVAE et de la TH pour les EPCI :

Estimation de la fraction de TVA 2024 et 2025



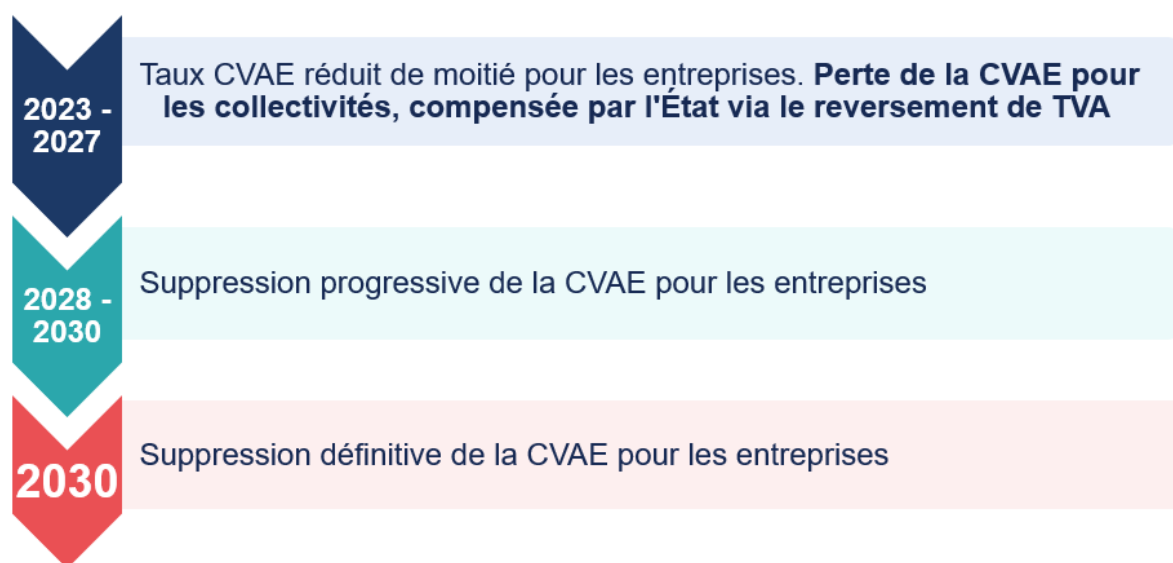
- Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales

Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales



- Report de 3 ans de la suppression progressive de la CVAE

Nouveau calendrier de mise en œuvre de la mesure



1-3-3 Financement de l'investissement :

- Fonds vert : Stabilité du soutien aux investissements en faveur de la transition écologique

▲ Pérennisation et augmentation du fonds vert

	Rappel de l'enveloppe 2024	Enveloppe définitive 2024	Enveloppe 2025	Eligibilité	Objet
Fonds vert	2,5 Mds €	1,5 Mds €	1,5 Mds €	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

- Des enveloppes constantes pour les dotations d'investissement

	DSIL	DPV	DETR	DSID
Enveloppe 2025	570 M€	150 M€	1,046 Mds€	212M€
% part consacrée à la transition écologique	43% (231 M€)		29% en 2023 (293 M€)	43% en 2023 (86 M€)
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	éducation, culture; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

- FCTVA :

Abandon de la baisse de 10% du taux de FCTVA

Texte	Taux de FCTVA	Taux de FCTVA à appliquer selon le décalage (N, N+1, N+2)			
		Année de la dépense d'équipement	2023	2024	2025
PLF 2025 Barnier	14,85%	N	16,404%	16,404%	16,404%
		N+1	16,404%	16,404%	16,404%
LF 2025	16,404%	N+2	16,404%	16,404%	16,404%

ATTENTION, les dépenses de fonctionnement restent éligibles au FCTVA.

1-3-4 Mesures diverses

- PLFSS 2025 : Augmentation progressive des taux de cotisation employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 3 points en 2025.
- Création d'un fonds de réserve (Article 64 du PLF 2025) afin d'associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques

2 – LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL

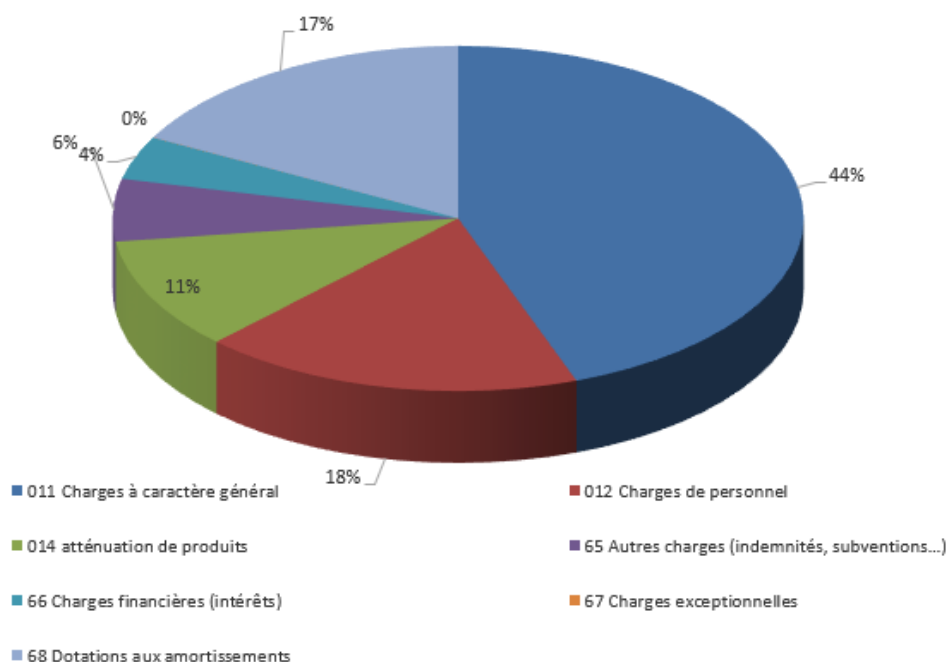
Les finances de la CCRB sont soumises, comme les autres collectivités à un effet ciseaux dû à une stabilité de ses recettes et en parallèle, une augmentation des dépenses de chauffage et de personnel suite aux différentes revalorisations.

Cependant, **grâce à une politique de gestion des charges à caractère général et des dépenses de personnel maîtrisée, la CCRB réussit à contenir cet effet ciseau et même à dégager une capacité d'autofinancement en nette augmentation.** Le résultat de l'exercice passe ainsi de + 81 957 € en 2024 à + 415 538 € en 2025 et la capacité d'autofinancement nette passe de 611 694 € à 874 167 € en 2025. Ces résultats permettent de couvrir les investissements approuvés et permettre la mise en place d'une opération programmée de l'amélioration de l'habitat.

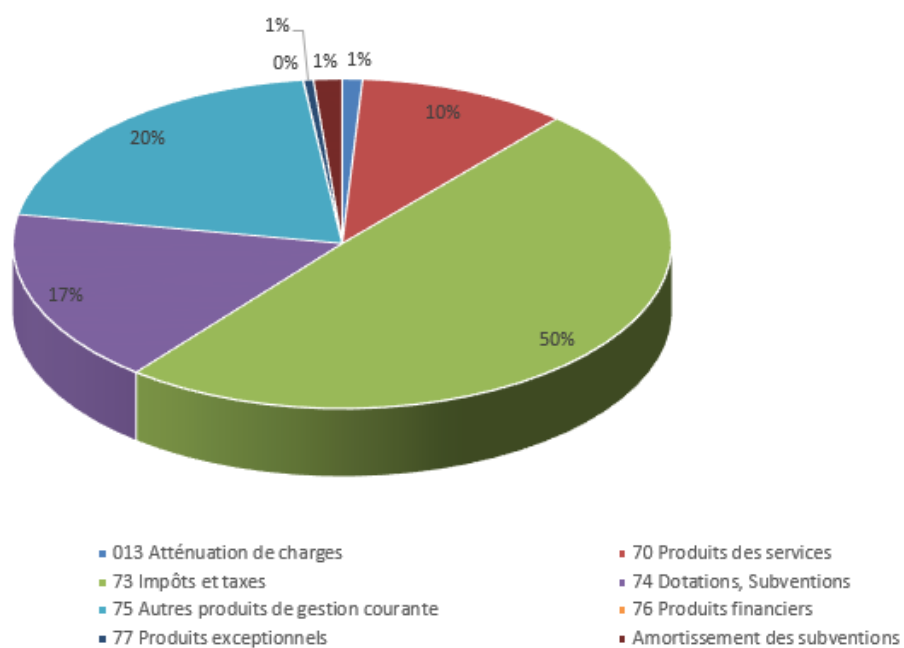
2.1 – Comptes administratifs 2024 consolidés :

Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube						
PRESENTATION CONSOLIDEE CA 2024						
FONCTIONNEMENT	2023	2024		INVESTISSEMENT	2023	2024
DEPENSES				DEPENSES		
011 Charges à caractère général	2 688 077 €	2 655 361 €		20-23 EQUIPEMENT	726 098 €	767 002 €
012 Charges de personnel	1 108 397 €	1 067 601 €		Parking cité scolaire - Restauration rivière Aube	87 400 €	- €
014 atténuation de produits	190 498 €	629 191 €		MIPT, gendarmerie, MDE, AGV	22 093 €	91 623 €
65 Autres charges (indemnités, subvention	303 693 €	348 947 €		Complexe aquatique	70 373 €	25 060 €
66 Charges financières (intérêts)	260 179 €	242 758 €		Cristallerie - Dechèterie - construction	- €	- €
67 Charges exceptionnelles	29 335 €	1 141 €		Acquisition matériels , travaux et études	302 533 €	524 720 €
68 Dotations aux amortissements et aux pr	129,90 €	- €		LISI	- €	- €
022 Dépenses imprévues	- €	- €		Reconstruction gymnases	243 700 €	125 600 €
DEPENSES REELLES	4 580 309 €	4 945 000 €		16 Emprunts et dettes	466 529 €	481 569 €
68 Dotations aux amortissements	1 092 944 €	1 029 947 €		subv investissement	- €	- €
023 Virement section investissement	0 €	0 €		Autres	- €	- €
675 Valeurs immobilisées cédées	22 485 €	0 €		DEPENSES REELLES	1 192 627 €	1 248 571 €
DEPENSES TOTALES	5 695 739 €	5 974 947 €		Amortissement des subventions	79 783 €	79 784 €
				Produits de cessions + différence sur immo	122 914 €	9 964 €
				DEPENSES TOTALES	1 395 324 €	1 338 319 €
RECETTES				RECETTES		
013 Atténuation de charges	81 109 €	62 925 €		13 Subventions	222 625 €	15 945 €
70 Produits des services	652 805 €	659 453 €		10 FCTVA	57 604 €	75 292 €
73 Impôts et taxes	3 070 965 €	3 159 244 €		16 Emprunts et dettes assimilées	1 878 €	1 330 €
74 Dotations, Subventions	554 745 €	1 091 595 €		Autres + immo incorporelles + immo en cours	7 963 €	0 €
75 Autres produits de gestion courante	1 176 833 €	1 295 331 €		1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	0 €
76 Produits financiers	3 €	993 €		27 - Emprunts communaux	0 €	11 407 €
77 Produits exceptionnels	143 697 €	31 194 €		RECETTES REELLES	290 071 €	103 973 €
78 Reprises sur amortissements et provisio	861 €	- €				
RECETTES REELLES	5 681 018 €	6 300 736 €		Résultat reporté	3 036 002 €	3 046 179 €
Amortissement des subventions	96 678 €	89 748 €		28 Dotations aux amortissements	1 115 430 €	1 029 947 €
Résultat reporté	0 €	5 060 330 €		Virement section de fonctionnement	0 €	0 €
Produits de cessions + différence sur immo	0 €	1 €		Valeurs immobilisées cédées		
RECETTES TOTALES	5 777 696 €	11 450 815 €		RECETTES TOTALES	4 441 502 €	4 180 100 €
Résultat de l'exercice	81 957 €	415 538 €		Résultat de l'exercice	10 177 €	2 841 781 €
Résultat d'entrée	4 941 206 €	5 060 330 €		Résultat d'entrée	3 036 002 €	3 046 179 €
Résultat de sortie	5 023 163 €	5 475 867 €		Résultat de sortie	3 046 179 €	5 887 960 €
				Restes à Réaliser dépenses(RAR)		
				Restes à Réaliser Recettes (RAR)		
RESULTAT CUMULE AVEC RAR				Résultat avec RAR		
Capacité d'autofinancement brute	1 078 223 €	1 355 735 €	# #			
Capital de la dette CCRB	466 529 €	481 569 €				
Capacité d'autofinancement nette	611 694 €	874 167 €	#			

Dépenses de fonctionnement 2024



Recettes de fonctionnement 2024



2.2 – L'analyse rétrospective 2022-2024 :

	2022	2023	2024	Évolution moyenne
Recettes Réelles de Fonctionnement	5 675 354 €	5 681 018 €	6 300 736 €	+ 5.5 %
Dépenses Réelles de Fonctionnement	4 389 655 €	4 580 309 €	4 945 000 €	+ 6.5 %

Les chiffres des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement de 2024 sont à retravailler puisque, depuis 2024, c'est la CCRB qui perçoit la compensation de la part salaire de la réforme de la TP (CPS) des communes du territoire pour leur reverser ensuite. Ce montant s'élève à 442 933 €. S'il n'affecte pas le résultat puisqu'il se retrouve en recettes et en dépenses dans le budget, il fausse les évolutions. En effet, si l'on retire ce montant, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 5 857 803 € en 2024 soit une évolution moyenne de + 1.6 % et les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient quant à elle à 4 502 067 € soit + 1.3 % d'évolution moyenne. Ces chiffres retravaillés nous permettant de voir que sur la période, les recettes de la CCRB ont augmenté plus vite que les dépenses, évitant ainsi l'effet ciseau et engendrant une augmentation de sa capacité d'autofinancement.

	2022	2023	2024	Évolution moyenne
Charges à caractère général	2 363 310 €	2 688 077 €	2 655 361 €	+ 6.2 %
Charges de personnel	1 062 902 €	1 108 396 €	1 067 601 €	+ 0.2 %
Intérêt de la dette	272 742 €	260 179 €	242 758 €	- 5.5 %

Un résultat d'exercice en nette augmentation

○ Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont en augmentation de 1.3% par an en moyenne sur la période ce qui est inférieur à l'inflation et démontre donc une relative maîtrise.

Les charges à caractère général sont en légère diminution entre 2023 et 2024. Cependant, nous avons payé deux années de taxe GEMAPI en 2023 engendrant un surcoût de 115 000 €. Elles sont donc en légère augmentation. Les augmentations concernent principalement les dépenses de chauffage (+ 30 000 €) ainsi que les contrats de prestation de services.

Les charges de personnel sont stables sur la période malgré les augmentations du point d'indice et revalorisations. Cela montre les effets positifs des décisions prises depuis le début du mandat.

Les autres charges de gestion courante sont en légère augmentation du fait du versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme en 2024.

○ Les recettes de fonctionnement :

Elles sont relativement stables (si l'on retire les 442 933 € de recettes liées à la CPS qui ont été reversées aux communes) mais elles augmentent plus rapidement que les dépenses permettant ainsi de contenir l'effet ciseau et d'améliorer notre résultat d'exercice et, de ce fait, notre capacité d'autofinancement.

2.3 - Le niveau d'épargne ou la capacité d'autofinancement :

Le compte administratif consolidé de l'exercice 2024 dégage une capacité d'autofinancement brute de 1 355 735 €, soit 21.52 % des produits réels de fonctionnement.

Le seuil minimum d'alerte est de 8% et le seuil de vigilance est à 10%.

La capacité d'autofinancement nette (Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement – remboursement en capital de la dette de la CCRB) est de 874 167 €.

Dans un souci de transparence, il convient de retraiter ces données en distinguant la capacité d'autofinancement du budget ordures ménagères qui est indépendant car financé par l'utilisateur via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des autres budgets. Sur les 874 167 € de CAF nette, 173 026 € proviennent du budget OM et ne pourront, de ce fait, n'être affectés qu'aux investissements liés aux ordures ménagères.

2.4 - L'endettement de la CCRB :

Budget	N° contrat	Code	Désignation	Capital emprunté	Date d'obtention	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée (en mois)	Type de taux	Taux d'intérêts	Date de fin
87700 - C.C.R.B 87700	MON276987EUR/0296059/001	18	CONSTRUCTION GENDARMERIE-19	4 917 962,44 €	01/10/2007	2 933 721,92 €	360	Emprunt à taux fixe	5,2	01/10/2036
Sous-total Budget Général				4 917 962,44 €		2 933 721,92 €				
87703 - ACTIVITES ECONOMIQUES 87703	00002683137	01-2018	LISI	3 000 000,00 €	12/12/2018	2 388 338,29 €	300	Emprunt à taux fixe	1,65	14/12/2043
87703 - ACTIVITES ECONOMIQUES 87703	MON524039EUR/0525046/001	02-2018	LISI	3 000 000,00 €	11/12/2018	2 415 048,86 €	300	Emprunt à taux fixe	1,65	01/01/2044
Sous-total Budget Activités économiques				6 000 000,00 €		4 803 387,15 €				
87705 - ORDURES MENAGERES 87705	MON502268EUR/0502457/001	31	TRAVAUX AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE	250 000,00 €	07/01/2015	6 803,24 €	120	Emprunt à taux fixe	1,75	01/03/2025
Sous-total Budget Ordures Ménagères				250 000,00 €		6 803,24 €				
TOTAL				11 167 962,44 €		7 743 912,31 €				

Le taux d'endettement de la CCRB au 31 décembre 2024 est de 123 % contre 83.6 % en moyenne pour les EPCI à fiscalité propre.

La capacité de désendettement de la CCRB s'élève quant à elle à 5.7 ans, ce qui signifie que la collectivité mettrait presque 6 années à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement. La moyenne des groupements à fiscalité propre est de 4.6.

Le seuil maximum est de 12 ans et le seuil de vigilance est de 10 ans.

Cependant, ces ratios élevés sont à relativiser car les remboursements des trois emprunts de la CCRB (l'emprunt pour la gendarmerie et les deux emprunts pour LISI) qui représenteront l'intégralité de l'endettement de la collectivité au 01/03/2025 sont couverts par la perception de loyers.

2.5 – Les investissements :

Au cours des cinq dernières années, les investissements de la CCRB se sont principalement portés sur :

- La construction du centre aquatique : environ 7 250 000 € de dépenses sur la période
- L'acquisition de bâtiments occupés par la société LISI : 2 564 000 € d'acquisition + 874 000 € de travaux
- Le déploiement de la fibre optique (en partenariat avec la Région et le département) de 2019 à 2023 pour un coût annuel de 42 948 € pour la CCRB soit 214 740 €
- Acquisition de matériel pour les OM, remplacements... : 380 000 €
- L'acquisition d'une nouvelle balayeuse : 152 400 €
- Les travaux de rénovation des façades de Servipôle : 403 000 €

- Des travaux à la Gendarmerie dont le renouvellement des chaudières : environ 30 000 € par an (+ 44 000 € pour le changement de la chaudière générale en 2024)
- La rénovation du parking Haut du Lycée pour 87 400 €
- Le lancement des études pour la rénovation des gymnases de la cité scolaire : 520 000 €
- L'acquisition de matériel et véhicule en faveur de la mobilité : 191 500 €
- La création de sentiers de randonnées pédestres et VTT : 66 000 €

3- LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Si les indicateurs de santé financière sont historiquement satisfaisants, pour conserver son autonomie à agir, la CCRB doit contenir l'effet ciseau consécutif et maintenir ses efforts de bonne gestion notamment sur la stabilisation des charges de personnel (pour lesquelles une diminution est anticipée malgré l'évolution des taux de cotisation de la CNRACL car certaines communes ont fait le choix, suite à la réforme du statut des secrétaires de mairie, de recruter leur secrétaire en direct ce qui induit une diminution du nombre d'agent mais également une diminution des recettes perçues par la CCRB. Cela n'aura donc pas d'impact sur le résultat) et de charges à caractère général. Les dépenses de fonctionnement totales prévues pour 2025 sont en augmentation par rapport aux prévisions 2024 (+500 000 €) mais ces données sont à relativiser car une augmentation du virement à la section d'investissement de 340 000 € est prévue en 2025. L'autre principale augmentation est le suivi animation de l'OPAH pour 170 000 € mais cette dépense sera subventionnée à 80% par l'ANAH. Une part importante de ces dépenses supplémentaires se retrouveront, de ce fait, en recettes. Il a été anticipé pour 2025, une augmentation des dépenses liées à nos contrats (DSP, traitement des déchets). Il a également été prévu une enveloppe pour le lancement de l'OPAH à savoir une enveloppe d'environ 150 000 € pour le versement d'aides aux propriétaires et de 170 000 € par le suivi animation (ces 170 000 € de dépenses sont subventionnés à hauteur de 80% par l'ANAH soit 136 000 € de recettes attendues). Les autres dépenses sont prévues stables.

Il a été prévu une relative stabilité des recettes tout en tenant compte de la revalorisation des bases de fiscalité pour 1 % (la revalorisation des VLC a été fixée à 1.7% pour 2025).

3.1 – En fonctionnement :

3-1-1 Les impacts de la loi de finances 2025 et des réformes :

• La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Après plusieurs années de baisse de la DGF, la CCRB a retrouvé, depuis 2023, un montant de DGF équivalent à celui de 2015.

En 2024, nous avons eu une légère augmentation de la DGF (+ 10 922 €). Le montant de DGF 2025 attendu est de 287 000 € (hors compensation de la part salaire qui sera reversée aux communes pour 443 000 €).

2015	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
244 133 €	170 613 €	174 077 €	178 122 €	182 515 €	275 930 €	286 852 €	287 000 €

• La péréquation horizontale renforcée

Dans le même temps, la péréquation horizontale entre collectivités locales est maintenue et le Fonds de Péréquation des Recettes fiscales Communales et intercommunales (FPIC), mis en place en 2012, progresse comme suit :

2012	2013	2014	2015	Depuis 2016
150 millions €	360 millions €	570 millions €	780 millions €	1 milliard €

Le FPIC vient compléter un dispositif plus ancien, le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF), la péréquation horizontale consistant à prélever une partie des ressources fiscales de certains ensembles intercommunaux (EPCI + communes membres) pour reverser aux ensembles intercommunaux moins favorisés.

Le PLF 2025 maintient le niveau du FPIC à 1 milliard d'euros.

Ces fonds de péréquation ont eu pour effet, en ce qui concerne la CCRB, la contribution globale suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévu 2025
Contribution FPIC	88 252 €	98 889 €	102 870 €	111 004 €	119 670 €	93 644 €	96 481 €	100 000 €

3-1-2 L'évolution des autres recettes

• **La fiscalité**

Dans le cadre de l'examen de la loi de finances pour 2025, une revalorisation des valeurs locatives de 1.7 % est attendue et le projet de budget tient compte de cette revalorisation à hauteur de 1 % afin d'être prudent.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2016 soit une neuvième année consécutive sans hausse.

Par ailleurs, la taxe de séjour a été instituée sur le territoire de la CCRB à compter du 1^{er} janvier 2018, conformément à la délibération du 8 juin 2017. D'un montant allant de 0.20 € à 3.00 € et due par chaque touriste pour chaque nuitée consommée sur le territoire (et non par l'hébergeur), son produit est obligatoirement reversé à l'EPIC. Le produit de cette taxe a représenté 28 407 € en 2024 et 39 000 € sont attendus en 2025 suite à l'augmentation d'environ 50% des tarifs par délibération du 18 juin 2024. La taxe d'habitation, sur les résidences principales, n'est plus perçue par la CCRB depuis 2021 mais elle est compensée par une fraction de la TVA nationale représentant le même montant que celui perçu en 2020. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est, quant à elle, maintenue.

La taxe GEMAPI instituée en 2018 et collectée pour la 1^{ère} fois en 2019 pour la CCRB représente un montant de 107 347 € pour 2024. 130 000 € ont été prévus pour le budget 2025. Cette taxe sert, exclusivement, à financer l'exercice de la compétence GEMAPI et son montant est reversé au SDDEA auquel l'exercice de cette compétence a été transféré.

Enfin, la redevance spéciale, qui s'applique sur les déchets des professionnels, depuis le 1^{er} janvier 2019 s'est élevée à 214 600.15 € pour 2024. Le montant attendu pour 2025 est donc de 215 000 €.

• **Les autres recettes**

De façon globale, les recettes réelles de fonctionnement inscrites aux budgets primitifs 2025 seront en augmentation d'environ 1.5 % par rapport aux prévisions 2024. Ce chiffre s'explique par une certaine stabilité des recettes attendues tout en tenant compte de la revalorisation des bases fiscales.

4-1-3 L'évolution des dépenses

Les actions d'amélioration de la gestion programmées notamment sur les charges de personnel vont permettre de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement, hors OPAH, afin de continuer à financer les dépenses d'investissement (5 100 000 € de virement à la section d'investissement sont inscrits au BP 2025, hors amortissements, soit 300 000 € de plus qu'en 2024).

- **Contenir l'évolution des charges à caractère général**

Cette année, une augmentation est envisagée, principalement due au suivi-animation de l'OPAH pour 170 000 € mais cette dépense sera, partiellement compensée par des recettes à hauteur de 136 000 € de l'ANAH qui subventionne cette mission à hauteur de 80%. L'inflation a également été prise en compte.

- **Stabiliser les charges de personnel**

Les effectifs au 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

Filières	Catégories	Emplois permanents	Nombre en équivalent temps plein
Filière administrative	Catégorie A	0	0
	Catégorie B	1	1
	Catégorie C	5	4.21
	E.A.V	0	0
Filière technique	Catégorie A	0	0
	Catégorie C	14	14
	E.A.V	0	0
Filière sportive	Catégorie B	2	2
Total		22	21.21

Dans le contexte économique actuel, il est nécessaire de travailler à une stabilisation des charges de personnel.

Les charges de personnel prévues au BP 2025 sont en diminution de 6.5% par rapport aux prévisions 2024. Cette diminution malgré la prise en compte de l'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL et une augmentation anticipée de 1% des salaires s'explique par le départ de 3 secrétaires de mairie (représentant 1.64 ETP) entre le 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} janvier 2025. Pour le reste du personnel, il est anticipé une stabilisation des effectifs avec une augmentation de 1% des salaires due au glissement vieillesse.

La maîtrise de ces charges pourrait être encore améliorée avec la poursuite de la mutualisation des postes fonctionnels avec la ville-centre.

- **Les charges de gestion courante**

Les charges de gestion courante sont stables par rapport aux prévisions 2024 mais devraient augmenter en réalisation. En effet, les subvention OPAH aux particuliers avaient déjà été prévues au budget 2024 pour 130 000 € mais l'opération n'a débuté qu'en février 2025. Les autres charges de gestion courante sont stables.

- **Les charges financières**

Les prévisions de charges financières sont en diminution du fait qu'aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2025.

L'objectif global est toujours d'améliorer notre épargne brute. L'épargne brute témoigne tout à la fois de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir (avec un effet de levier de 1 à 10).

Ainsi, 10 000 € d'épargne brute représente une ressource de 10 000 € directement mobilisable en section d'investissement.

Cette ressource permet de gager, à condition qu'elle soit récurrente, une annuité d'emprunt du même montant.

Par exemple, elle permet de contracter un emprunt de 130 000 € (au taux d'intérêt de 2 % sur 15 ans). Mais cet effet levier joue dans les deux sens : 10 000 € de perdu en fonctionnement représentent 100 000 € de moins de capacité à investir. C'est la raison pour laquelle la section de fonctionnement est si importante à considérer dans l'approche des finances locales.

4-2 En investissement :

Les actions prévues en 2025 s'articulent autour de plusieurs axes :

- **La rénovation des infrastructures :**

- Le lancement de l'opération de reconstruction des gymnases de la Cité scolaire (pour 10 560 000 € TTC dont 7 036 000 € de subventions et 1 700 000 € de FCTVA)
- Le lancement d'une étude de programmation concernant la remise aux normes de la maison de l'enfance avec étude de la possibilité de construire un nouveau bâtiment : 20 000 € ont été inscrits pour l'étude ainsi qu'une 1^{ère} enveloppe de 100 000 €.

- **Les actions au service de la population :**

- Les soldes des réalisations des circuits de VTT et randonnées sur le territoire
- Des crédits pour la réalisation d'un plan de mobilité simplifié avant la mise en place du transport à la demande.

- **Les actions en faveur du développement du territoire :**

- La participation à la SPL « Immobilière Sud Champagne » pour 92 500 €
- La réhabilitation des cristalleries de Bayel et la poursuite d'études sur la pollution et d'une étude de faisabilité pour 2 700 000 € dont 1 500 000 € de subventions
- L'acquisition de l'îlot rue Nationale : 263 000 €
- L'inscription de l'enveloppe consacrée aux travaux des bâtiments loués à la société LISI pour 2 900 000 €
- La participation au programme LEADER ;

- **L'investissement courant :**

- Le remplacement des chaudières de la gendarmerie et divers travaux pour 175 000 €
- L'acquisition de points d'apport volontaire et de bio seaux pour la collecte des biodéchets pour 150 000 €
- L'acquisition d'un véhicule KERAX pour les OM : 80 000 €
- Le changement des gouttières à Servipôle pour 15 000 €

4-3 Projet Équilibre Général Budgets Primitifs 2025 consolidés :

PROJET EQUILIBRE GENERAL BP 2025			
		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		Charges à caractère général 3 021 500 €	Atténuation de charges 28 000 €
		Charges de personnel 1 162 200 €	Produits des services et ventes diverses 633 200 €
		Atténuations de produits FPIC + FNGIR 638 402 €	Contributions directes 3 188 500 €
		Autres charges de gestion courante 1 704 171 €	Dotations 2 267 000 €
		Charges financières (intérêts) 227 603 €	Autres produits gestion courante 1 212 500 €
		charges except. et imprévues 20 200 €	Autres produits 7 000 €
		Déficit reporté 0 €	Amortissements subventions 74 178 €
		Dotations aux amortissements 1 000 000 €	Excédent reporté 5 463 698 €
		Virement section investissement 5 100 000 €	
	TOTAL	12 874 076 €	12 874 076 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		Remboursement du capital 378 625 €	Virement de la section de fonctionnement 5 100 000 €
		Equipement 17 200 000 €	Dotations aux amortissements 1 000 000 €
		Autres et provisions 1 852 978 €	Opérations d'ordre entre section 469 033 €
		Amortissements subventions 74 178 €	Autres ressources dont FCTVA 1 720 000 €
		Opérations d'ordre entre section 469 033 €	COMPTE 1068 0 €
		Déficit reporté 12 169 €	Subventions 8 844 000 €
	TOTAL	19 986 983 €	Excédent reporté 2 853 950 €
			19 986 983 €

4-4 Prospective 2025-2028 :

PROSPECTIVE 2025-2028					
FONCTIONNEMENT	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 974 943 €	6 431 256 €	6 400 628 €	6 473 007 €	6 462 395 €
011 Charges à caractère général dont:	2 655 358 €	2 876 352 €	2 875 929 €	2 917 903 €	2 960 502 €
Prestations de services, location mobilières	1 745 331 €	1 901 000 €	1 929 515 €	1 958 458 €	1 987 835 €
Énergie - électricité - eau	143 757 €	145 913 €	148 102 €	150 324 €	152 578 €
Carburants, combustibles	101 551 €	103 582 €	105 654 €	107 767 €	109 922 €
Alimentation	0 €	500 €	500 €	500 €	501 €
Fournitures voirie, entretien et autres	60 725 €	61 636 €	62 560 €	63 499 €	64 451 €
Vêtements de travail	10 455 €	10 612 €	10 771 €	10 933 €	11 097 €
Fournitures administratives, livres, documentation...	3 000 €	3 045 €	3 091 €	3 137 €	3 184 €
Autres matières et fournitures (st)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Terrains, bâtiments	36 786 €	40 000 €	40 400 €	40 804 €	41 212 €
Entretien voirie	860 €	1 000 €	1 010 €	1 020 €	1 030 €
Entretien réseaux (éclairage public)	0 €	2 500 €	2 525 €	2 550 €	2 576 €
Matériel roulant	80 242 €	81 446 €	82 667 €	83 907 €	85 166 €
Autres biens mobiliers (EV)	17 345 €	15 000 €	15 150 €	15 302 €	15 455 €
Maintenance	4 915 €	4 989 €	5 064 €	5 140 €	5 217 €
Primes d'assurance	32 265 €	75 000 €	75 750 €	76 508 €	77 273 €
Honoraires et autres services et concours	208 461 €	220 000 €	180 000 €	181 800 €	183 618 €
autres frais divers et services extérieurs	12 661 €	12 851 €	13 044 €	13 239 €	13 438 €
Annonces et insertions	6 588 €	6 000 €	6 060 €	6 121 €	6 182 €
Fêtes et cérémonies+ réceptions	1 887 €	1 887 €	1 887 €	1 887 €	1 887 €
Transports collectifs et déplacements	12 281 €	10 500 €	10 605 €	10 711 €	10 818 €
télécommunications , affranchissement	13 769 €	13 976 €	14 185 €	14 398 €	14 614 €
Frais de nettoyage des locaux	50 230 €	50 983 €	51 748 €	52 524 €	53 312 €
impôts et Taxes	112 249 €	113 933 €	115 642 €	117 376 €	119 137 €
012 Charges de personnel	1 067 601 €	1 096 890 €	1 126 616 €	1 156 785 €	1 187 405 €
Rémunérations et indemnités	1 011 927 €	1 040 606 €	1 069 715 €	1 099 261 €	1 129 250 €
charges diverses	10 640 €	10 800 €	10 962 €	11 126 €	11 293 €
assurances et medecine du travail	45 034 €	45 484 €	45 939 €	46 399 €	46 863 €
atténuation de produits (attribution de compensation et FPIC)	629 191 €	628 402 €	640 970 €	653 789 €	666 865 €
65 Autres charges (indemnités, subvention):	348 947 €	581 500 €	523 325 €	524 158 €	440 000 €
reversement budget annexe					
indemnités et charges sociales	79 176 €	82 500 €	83 325 €	84 158 €	85 000 €
Créances admises en non-valeur	68 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Contributions aux organismes de regroupement	0 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Redevances - Autres	12 669 €	79 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Subventions aux associations	257 034 €	410 000 €	410 000 €	410 000 €	325 000 €
66 Charges financières	242 758 €	227 600 €	213 476 €	200 058 €	187 311 €
67 Charges exceptionnelles	1 141 €	15 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	0 €	5 200 €			
042 Opérations d'ordre / amortissements	1 029 947 €	1 000 312 €	1 000 312 €	1 000 312 €	1 000 312 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	6 390 582 €	6 280 873 €	6 335 496 €	6 390 863 €	6 446 986 €
013 atténuation de charges	62 925 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
70 Produits des services dont:	659 452 €	668 515 €	675 747 €	683 063 €	690 464 €
70323 redevance occupation domaine public	78 150 €	79 322 €	80 115 €	80 917 €	81 726 €
70611-Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
70612-Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères	214 600 €	217 819 €	219 997 €	222 197 €	224 419 €
7062-Redevances des services à caractère culturel	841 €	850 €	850 €	850 €	850 €
70631-A caractère sportif	19 545 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
70688-Autres prestations de services	31 519 €	31 992 €	32 472 €	32 959 €	33 453 €
7078-Autres marchandises	5 157 €	5 209 €	5 261 €	5 313 €	5 366 €
7083-Locations diverses (autres qu'immeubles)	5 446 €	5 500 €	5 555 €	5 611 €	5 667 €
70845-Aux communes membres du GFP	117 365 €	119 125 €	120 912 €	122 726 €	124 567 €
70848-Aux autres organismes	115 306 €	116 459 €	117 624 €	118 800 €	119 988 €
70875 - Par les communes membres du GFP	1 335 €	1 348 €	1 362 €	1 375 €	1 389 €
70878 - par d'autres redevables	70 188 €	70 890 €	71 599 €	72 315 €	73 038 €
7088-Autres produits d'activités annexes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
73 Impôts et taxes	3 159 344 €	3 195 718 €	3 229 788 €	3 264 368 €	3 299 466 €
73111-Taxes foncières et d'habitation	989 924 €	999 823 €	1 014 821 €	1 030 043 €	1 045 494 €
73112-Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	92 734 €	92 734 €	92 734 €	92 734 €	92 734 €
7318-Autres impôts locaux et assimilés	6 801 €	6 801 €	6 801 €	6 801 €	6 801 €
7331-Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 245 849 €	1 258 307 €	1 277 182 €	1 296 340 €	1 315 785 €
7344-Taxe sur les déchets stockés	70 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 001 €
7346-Taxe milieux aquatiques et inondations	107 347 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
7362-Taxes de séjour	28 407 €	39 770 €	39 969 €	40 168 €	40 369 €
7382 - Fraction de TVA	618 282 €	618 282 €	618 282 €	618 282 €	618 282 €
74 Dotations, Subventions	1 091 595 €	1 097 463 €	1 097 463 €	1 097 463 €	1 097 463 €
74124-Dotation d'intercommunalité	199 123 €	199 123 €	199 123 €	199 123 €	199 123 €
74126-Dotation de compensation des groupements	530 662 €	530 662 €	530 662 €	530 662 €	530 662 €
744-FCTVA	468 €	468 €	468 €	468 €	468 €
74718-Autres	0 €	137 000 €	137 000 €	137 000 €	137 000 €
7472-Région	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
7473-Départements	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
74748-Autres communes	462 €	462 €	462 €	462 €	462 €
74751-Reversement du budget principal					
74758-Autres groupements	84 353 €	84 353 €	84 353 €	84 353 €	84 353 €
7477-Budget communautaire et fonds structurels	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
7478-Autres organismes	102 017 €	38 500 €	38 500 €	38 500 €	38 500 €
74832 - Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	2 395 €	2 395 €	2 395 €	2 395 €	2 395 €
74833-Etat - compensation au titre de la CET (CVAE+CFE)	104 492 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €
74834-Etat - compensation au titre des exonérations de taxes	50 714 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €
74835-Etat - compensation au titre des exonérations de taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
7488-Autres attributions et participations	16 909 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €
75 Autres produits de gestion courante	1 295 331 €	1 212 000 €	1 225 320 €	1 238 791 €	1 252 415 €
752-Revenus des immeubles	986 533 €	972 000 €	981 720 €	991 537 €	1 001 453 €
758-Produits divers de gestion courante	308 798 €	240 000 €	243 600 €	247 254 €	250 963 €
76 Produits financiers	993 €	0 €	0 €	0 €	0 €
775 Produits exceptionnels	31 194 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
7865 Reprise sur provision pour risques et charges	0 €				
042 Opérations d'ordre / Amortissements	89 748 €	74 178 €	74 178 €	74 178 €	74 178 €
PROSPECTIVE 2024-2028					
FONCTIONNEMENT	2024	2025	2026	2027	2028
Résultat de l'exercice	415 638,80 €	-150 382,55 €	-65 131,86 €	-82 143,18 €	-15 409,61 €
Résultat de l'exercice sans les opérations d'ordre n°	1 325 785,29 €	785 751,45 €	876 002,14 €	858 990,82 €	925 724,39 €
Résultat d'entrée	5 023 163 €	5 438 802 €	5 288 419 €	5 223 287 €	5 141 144 €
Résultat de sortie	5 438 802 €	5 288 419 €	5 223 287 €	5 141 144 €	5 125 734 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	1 338 318 €	6 284 500 €	9 476 469 €	2 437 480 €	1 471 532 €
RESTE A REALISER	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
INVESTISSEMENTS NOUVEAUX	743 537 €	5 782 500 €	8 970 500 €	1 927 500 €	957 500 €
BAYEL	0 €	500 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
SERVIPOLE	49 203 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
LISI	0 €	970 000 €	970 000 €	970 000 €	0 €
RESERVES FONCIERES	92 500 €	92 500 €	92 500 €	92 500 €	92 500 €
GYMNASES	125 600 €	3 500 000 €	6 740 000 €	0 €	0 €
MDE	0 €	120 000 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €
GENDARMERIE	91 623 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
RANDONNEES (Piétons et vélos)	65 607 €	45 000 €	0 €	0 €	0 €
BALAYEUSE	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €
OM	97 919 €	250 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
KIOSQUE MOBILITE	196 025 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ILOT RUE NATIONALE	0 €	0 €	263 000 €	0 €	0 €
PISCINE	25 060 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS	23 465 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
EMPRUNTS	481 569 €	378 000 €	381 969 €	385 980 €	390 032 €
Amortissements	89 747 €	74 000 €	74 000 €	74 000 €	74 000 €
RECETTES INVESTISSEMENT	1 133 921 €	4 048 251 €	7 532 314 €	1 311 202 €	1 754 640 €
RESTE A REALISER		0 €	0 €	0 €	0 €
FCTVA (16,404%)	75 292 €	619 251 €	1 125 314 €	8 202 €	1 640 €
SUBVENTIONS	15 945 €	2 433 000 €	5 411 000 €	307 000 €	757 000 €
EMPRUNTS	12 737 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissements	1 029 947 €	996 000 €	996 000 €	996 000 €	996 000 €
Résultat de l'exercice investissement	-204 397 €	-2 236 249 €	-1 944 155 €	-1 126 278 €	283 108 €
Résultat de l'exercice fonctionnement + investissem	211 242 €	-2 386 632 €	-2 009 286 €	-1 208 421 €	267 698 €
Résultat d'entrée Investissement	3 046 179 €	2 854 000 €	617 751 €	-1 326 404 €	-2 452 681 €
Résultat d'entrée fonctionnement	4 241 460 €	5 464 000 €	5 313 617 €	5 248 486 €	5 166 342 €
Résultat de sortie	7 498 881 €	5 931 368 €	3 922 082 €	2 713 661 €	2 981 359 €

Cette prospective démontre qu'avec la prise en compte des dépenses liées à l'OPAH ainsi qu'une évolution des autres dépenses sur le rythme de l'inflation et tout en restant prudents sur les recettes attendues, les projets en cours, et ceux prévus, sont finançables sans recours à l'emprunt. Tout en conservant un excédent de sortie (toutes sections et budgets confondus) de près de 3 millions d'euros.